

# La dysplasie de la hanche et des coudes chez le Kelpie

Les gros problèmes de dysplasie chez le Kelpie sont pour l'instant très peu répandus mais cette tare pourrait devenir une préoccupation majeure si l'on faisait reproduire des chiens non testés ou des chiens touchés par cette maladie. Il est donc important de faire une lecture officielle des hanches et éventuellement des coudes de tout Kelpie destiné à la reproduction. Les chiens avec une lecture de "D" ou de "E" (stades avancés de dysplasie) ne doivent pas être utilisés comme reproducteurs. Ceux qui obtiennent une note de "C" ne devraient être mariés qu'avec des chiens reconnus comme "A".

Au niveau des coudes, en dehors des chiens indemnes de dysplasie "0/0", les chiens ayant obtenus un résultat de "0/1" ou de "1/0" peuvent être utilisés pour la reproduction mais seulement avec des chiens officiellement reconnus comme indemne.

## MODALITES DU DEPISTAGE DE LA DYSPLASIE DE LA HANCHE ET DES COUDES POUR LES KELPIES

Selon la volonté du CF-BAK les dossiers seront adressés directement au seul lecteur officiel du Club:

Dr Didier Fontaine - Centre Hospitalier Vétérinaire Atlantia - 22, rue Viviani – 44200 Nantes

Chaque dossier doit impérativement comprendre :

### **Pour la dysplasie des hanches (à partir de l'âge de 12 mois):**

- Une radiographie **en position de face, correctement et lisiblement identifiée avec le nom et n° de l'ordre du vétérinaire, le nom officiel du chien et son n° de puce** et de qualité technique permettant l'interprétation.

Pour que le dépistage soit conforme au protocole FCI la radiographie **doit être réalisée sous anesthésie générale ou sédation myorelaxante.**

- Les radiographies numériques doivent être obligatoirement (règle F.C.I.) imprimées sur support transparent, **en taille réelle** et avec un « G » pour indiquer le côté gauche, soit téléchargées au format DICOM par votre vétérinaire sur le site du portail dédié <http://www.myvetsxl.com>... Les radiographies sur CD ne peuvent pas être acceptées.

- **Une attestation du vétérinaire** indiquant la vérification de l'identité de l'animal et le protocole anesthésique utilisé.

Plus le numéro du fichier sur le site [myvetsxl.com](http://www.myvetsxl.com) **si les radios sont numérisées.**

- Une photocopie du pedigree de votre chien (ou de sa carte d'identité pour des non-LOF)
- **Un chèque de 25 €** par dossier, à l'ordre de : «Mr. FONTAINE» (ou en espèces, mais pas par mandat).
- Une enveloppe au format des radios, correctement affranchie et comportant l'adresse de retour du dossier (**pour les supports transparents**).
- Une enveloppe timbrée avec votre nom et votre adresse afin de recevoir une copie de la lecture.
- Une enveloppe timbrée et adressée au CF-BAK afin de transmettre une copie de la lecture au club de race :

**Diana Macle – CF-BAK - Le Rouvet -19310 BRIGNAC LA PLAINE**

### **Pour la dysplasie des coudes (à partir de l'âge de 12 mois):**

- Les radiographies des 2 coudes (G et D) **selon 3 incidences** : o profil en flexion o profil en extension o face (crânio-caudale) avec légère rotation interne (environ 20°) chaque radiographie doit être correctement et lisiblement **identifiée avec le nom et n° de l'ordre du vétérinaire, le nom officiel du chien et son n° de puce** et de qualité technique permettant l'interprétation.
- **Une attestation du vétérinaire** indiquant la vérification de l'identité de l'animal et le protocole anesthésique utilisé.

Plus le numéro du fichier sur le site myvetsxl.com **si les radios sont numérisées.**

- **Un chèque de 25 €** par dossier, à l'ordre de : «Mr. FONTAINE» (ou en espèces, mais pas par mandat).
- Une enveloppe au format des radios, correctement affranchie et comportant l'adresse de retour du dossier (**pour les supports transparents**).
- Une enveloppe timbrée avec votre nom et votre adresse afin de recevoir une copie de la lecture.
- Une enveloppe timbrée et adressé au CF-BAK afin de transmettre une copie de la lecture au club de race

**Diana Macle – CF-BAK – Le Rouvet – 19310 BRIGNAC LA PLAINE**

# Abiotrophie Cérébelleuse chez le Working Kelpie

L'Abiotrophie cérébelleuse (AC) est **la maladie génétique la plus fréquente chez le working kelpie**. La race est touchée par cette tare depuis ses débuts mais les éleveurs en parlent rarement. Après des années de recherche, l'Université de Sydney a fini par mettre en place **trois tests ADN pour dépister trois formes de cette maladie**.

**Qu'est-ce que c'est ?** Le cerebellum est la partie du cerveau qui règle la coordination du mouvement. Dans le cas de l'AC les cellules du cerebellum évoluent normalement avant la naissance du chiot, mais après celle-ci, elles se détériorent de façon prématurée provoquant un manque de coordination ou d'équilibre. Les premiers symptômes apparaissent souvent entre l'âge de 6 à 12 semaines, mais ils peuvent aussi bien se manifester chez le chien adulte, et ils s'empirent rapidement. D'autres races de chiens, notamment le border collie et le labrador retriever, sont également victimes de cette maladie. Elle se transmet d'une génération à une autre **quand les deux parents sont affectés et/ou porteurs**. Dans le cas du Kelpie, les lignées de travail sont surtout concernées par la propagation de l'AC. Selon le professeur Alan Wilton, l'un des chercheurs qui a participé à l'élaboration du test ADN pour identifier cette tare, **jusqu'à 10% du cheptel serait porteur** de celle-ci. Des cas ont été signalés en Europe, y compris en France.

**D'où vient-elle ?** Le premier chercheur à s'intéresser à ce problème fut le professeur Don Robertson qui a publié un papier sur ses travaux dans le «**Australian Veterinary Journal**» en **1989**. Sa recherche indique que le gène aurait été transmis par plusieurs **champions de concours troupeau**, utilisés très fréquemment comme étalon. Malheureusement à l'heure actuelle la plupart des working kelpies ont ces chiens dans leurs origines. En effet, le Kelpie est une race caractérisée par un patrimoine génétique assez limité. Quant aux éleveurs, ils ont exacerbé le problème en le cachant. Jusqu'ici, beaucoup **ont préféré tuer leurs chiens affectés** sans en parler, ce qui ne les ont pas empêchés de vendre leur progéniture saine, mais très souvent porteuse, pour la reproduction. Un cercle vicieux s'est installé.

**Comment la combattre ?** Il n'existe aucun traitement pour guérir un chien affecté de cette maladie. Face à la détérioration du chien qui n'arrête pas de trembler, n'arrive plus à marcher correctement, et n'arrive plus à se tenir debout, l'euthanasie devient la seule option. Mais **les trois tests ADN réalisés à partir d'un frottis buccal** prélevé par un vétérinaire permette d'identifier les chiens porteurs ou de confirmer qu'un chien soit effectivement atteint d'ataxie.

**Pourquoi trois tests ADN ?** Selon le laboratoire qui commercialise les tests pour l'Université de Sydney, trois types d'ataxie ont été identifiés chez les working kelpies : une première forme d'ataxie qui se manifeste avant l'âge de 14 semaines, une deuxième forme d'ataxie qui se manifeste entre 14 semaines et 14 mois, et une troisième forme uniquement identifiée chez une portée en Allemagne où les chiots avaient des problèmes de croissance et faisaient des crises d'épilepsie. Il est important de tester tous les géniteurs de ces trois formes pour éviter de croiser deux porteurs ensemble.

**Comment obtenir le statut génétique d'un chien ?** Il suffit d'expédier un frottis buccal au laboratoire à Sydney. Celui-ci n'envoie pas de kit de prélèvement, il faut demander à votre vétérinaire de vous en fournir un. La prestation se commande en ligne avec un paiement par carte ou par virement bancaire. Dès réception de l'échantillon de votre chien, le laboratoire vous fera parvenir un message par email. Il faut compter environ une semaine pour obtenir les résultats de l'analyse. Le laboratoire applique un forfait de 40 dollars australiens par chien + 14 dollars par test.

Lien vers le site internet de Breeding Dog Science:

<https://breeding.dog/index.php?test=cam>

Si vous souhaitez faire valoir les résultats auprès de la Société Centrale Canine, il faut fournir un certificat de prélèvement, signé par votre vétérinaire au CF-BAK. Un modèle se trouve sur le site du club (page santé).

## **La cardiomyopathie dilatée (CMD) chez le Kelpie**

Une cardiomyopathie dilatée est une forme de cardiomyopathie (**maladie du muscle cardiaque**) dans laquelle les cavités cardiaques (principalement les ventricules) sont dilatées (à différents degrés), diminuant de façon significative la capacité du muscle cardiaque à assurer sa fonction de «pompe», **conduisant ainsi à l'insuffisance cardiaque et induisant un risque de mort subite**, quel que soit le stade de la maladie. En règle générale la CMD montre des symptômes **à partir de 5 à 6 ans**.

Un examen d'échographie Doppler couleur permet de faire un diagnostic sur un chien sans symptômes très tôt. Les symptômes : perte de condition/poids, fatigue/faiblesse, toux, halètement fréquent/soutenu, collapsus... Le processus héréditaire pour beaucoup de races **n'est pas encore totalement connu**. Il semblerait que la CMD est due à des facteurs multiples (génétiques et environnementaux). Dans beaucoup de races plusieurs gènes causent le développement de la CMD, elle est donc **polygénique**.

La meilleure façon de poser un diagnostic est par le biais d'une **échographie cardiaque Doppler**. Elle permet de contrôler la capacité de la contraction cardiaque et la taille des ventricules cardiaques. Il est important pour l'examen de **le pratiquer sur chiens adultes à partir de 2 à 3 ans**. Cette maladie peut se développer pendant des années, il est donc obligatoire de faire tester ses chiens plusieurs fois dans leur vie. En France, on a peu de recul par rapport à cette maladie car même s'il y a quelques lignées et des chiens connus pour avoir des soucis cardiaques, peu de Kelpies ont été dépistés. Pour éviter que ce problème prenne de l'ampleur, **il est préférable que des géniteurs soient évalués** avant de les faire reproduire, en attendant d'avoir une meilleure vision de la situation globale, grâce à des échanges avec d'autres clubs de race en Europe. A priori les lignées de Working Kelpie ne sont pas concernées par cette maladie.

## **Maladies Ophtalmiques Oculaires chez le Kelpie**

Même si les tares oculaires ne sont pas fréquentes chez le Kelpie, il y a eu assez de cas de chiens affectés par l'Atrophie Progressive de la Rétine ou par des cataractes pour justifier l'examen ophtalmique de tout Kelpie destiné à la reproduction. En outre, tout chien postulant pour la cotation d'étalon ou de lice recommandé(e) ou Champion de France doit être indemne de problèmes oculaires pour valider son homologation.

La liste des vétérinaires ophtalmologues agréés en France est disponible sur ce site internet:

**<https://www.afep-mhoc.com/>**